



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le cstd salue le rejet sans équivoque de l'initiative du GSsA pour l'interdiction des exportations

Le peuple suisse réaffirme clairement son soutien à l'industrie des techniques de défense

Le cstd demande au conseil fédéral de renoncer à des critères d'exclusion obligatoires

Le Cercle de travail sécurité et techniques de défense (cstd) salue la prise de position sans équivoque du peuple suisse en faveur de l'industrie nationale des techniques de défense, et ainsi en faveur d'une politique de sécurité crédible. Le cstd demande de renoncer à un durcissement inutile de l'Ordonnance sur le matériel de guerre (OMG) introduit en 2008. Celui-ci restreint trop fortement la marge de manœuvre du Conseil fédéral en matière d'examen global des permis d'exportation.

Berne/Zurich, le 29 novembre 2009 – En exprimant sans équivoque leur refus de l'initiative du GSsA pour l'interdiction des exportations, le peuple suisse et les cantons ont réaffirmé leur volonté politique d'autoriser les exportations de biens de sécurité et de défense, au sein d'un cadre réglementaire strict et selon les pratiques d'une démocratie occidentale. A cet effet, le législateur laisse à juste titre à l'Exécutif la marge de manœuvre politique nécessaire pour la prise de décisions.

Le cstd est convaincu que les critères d'autorisation au sens de l'art. 22 LFMG et de l'art. 5 al. 1 OMG sont suffisants pour un examen adéquat des demandes de permis. Ces critères sont conformes aux normes éthiques les plus élevées et tiennent entre autres compte d'aspects tels que le maintien de la paix, la sécurité internationale et la situation en matière de sécurité et de droits de l'Homme dans le pays de destination.

Des examens au cas par cas au lieu d'une marge de manœuvre limitée

Le durcissement de l'Ordonnance sur le matériel de guerre (OMG) de décembre 2008 a eu pour conséquence une restriction inutile de la marge de manœuvre du Conseil fédéral. Si l'un des cinq critères d'exclusion est rempli, l'octroi d'un permis d'exportation est en effet absolument interdit. Cela touche par conséquent également une partie des exportations non contestées et non problématiques. Les critères d'exclusion obligatoires au sens de l'art. 5 al. 2 sont donc inadaptés. Seule une renonciation à ces critères rend possible un examen global – c'est-à-dire en fonction du pays et du matériel – de chaque permis d'exportation, dans le cadre des critères légaux.

Non à la révision inutile de la LCB

Concernant les exportations de «biens militaires spéciaux» et de biens à double usage, le Conseil fédéral dispose de la liberté d'action nécessaire. En effet, conformément à l'art. 184 al. 3 de la Constitution fédérale, il est habilité à interdire des exportations pour préserver les intérêts essentiels de la Suisse. L'ajout d'une clause de refus supplémentaire à la Loi sur le contrôle des biens (LCB) est inutile et affaiblirait la compétitivité de l'industrie suisse par rapport à l'étranger. C'est pourquoi le cstd rejette la révision de la LCB, à l'ordre du jour de la session d'hiver du Conseil national.

Pour tout complément d'information:

Cercle de travail sécurité et techniques de défense
Case postale 65
8024 Zurich
E-mail: mail@asuw.ch

Conseiller aux Etats
Bruno Frick
Co-président
Tél.: 078 777 05 01

Conseillère nationale
Sylvie Perrinjaquet
Co-Présidente
Tel.: 032 835 18 01

Le Cercle de travail sécurité et techniques de défense (cstd) a pour objectif une politique de sécurité et d'armement réaliste adaptée aux risques et aux chances d'aujourd'hui. Près de cinquante personnalités du monde politique, économique et scientifique s'engagent en faveur de conditions-cadres équitables pour l'industrie suisse de la défense. Celles-ci doivent s'orienter sur le contexte européen et sur les besoins de la politique suisse de sécurité.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter: www.asuw.ch / www.cstd.ch

Membres du cercle de travail sécurité et techniques de défense (cstd):

CE Hans Altherr
CN Alexander J. Baumann
CE Peter Briner
CN Martine Brunschwig Graf
CN Jakob Büchler
CE Hermann Bürgi
CE Rolf Büttiker
C. d'Etat Josef Dittli
CN Corina Eichenberger
CN Eduard Engelberger
CN Charles Favre
CE Jean-René Fournier
CE Bruno Frick
CN Ida Glanzmann-Hunkeler
CN Ursula Haller
CN Brigitte Häberli-Koller
CE Hans Hess
CN Gabi Huber

CN Thomas Hurter
CN Markus Hutter
CE Alex Kuprecht
CE Filippo Lombardi
CN Peter Malama
CN Werner Messmer
CN Christian Miesch
CN Walter Müller
CN Paul Niederberger
CN Guy Parmelin
CN Sylvie Perrinjaquet
CN Jean-François Rime
CN Johann N. Schneider-Ammann
CN Ulrich Schliuer
CN Pius Segmüller
CN Luzi Stamm
CE Philippe Stähelin
CN Christian Wasserfallen

Roland Beck, rédacteur en chef de l'ASMZ
Stephan Bieri, ancien vice-président du Conseil des EPF
Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'Union suisse des arts et métiers (USAM)
Markus Blass, président de la SSOART
Hervé De Weck, rédacteur en chef de la RMS à la retraite
Peter Dietrich, directeur Swissmem
Peter Forster, rédacteur en chef du Schweizer Soldat
Ernst Hasler, ancien Conseiller d'Etat
Stefan Hostenstein, Comité central SOG, vice-président GGstOf
Robert Keller, ancien Conseiller national
Daniel Lätsch, directeur ACAMIL
Arthur Liener, chef d'état-major général à la retraite
Alfred Markwalder, ancien directeur général de l'armement
Urs Ramseier, ancien président de la Société Suisse Technique et Armée (STA)
Urs Rinderknecht, association de politique de sécurité et de techniques de défense (VSWW)
Carlo Schmid-Sutter, ancien Conseiller aux Etats
Andreas Richner, directeur